

Nancy, 3, Rue des Charoines - le 30 Octobre 1910.

Bon Soir cher ami,

Je veux m'empresse de vous dire
toutes mes félicitations au sujet du bon
prix que vient de vous attribuer l'Institut
pour la fondation de la Société d'étude
législative et sans doute aussi toute votre
œuvre si considérable et si savante dans
le domaine du droit comparé. Vous n'avez
certainement pas besoin de ce haut témoignage
pour avoir confiance dans la valeur de vos
travaux. Mais tous vos amis sont heureux
d'en voir un peu de plus le mérite.
reconnu par un Corps qui n'aide pas aux
engouements passagers et où une œuvre sans
doute accueillie à bon droit dès qu'il
vous plaira de répondre à son invitation.

Le même soir, le soir, qui
ne faisait connaître votre œuvre, m'apportait
personnellement une déception sensible.
Car, me j'ai vu l'air confiant, j'ai vu
disposé un Séminaire pour un certain concours
Oskar Barrat dont le sujet, fixé par l'Académie
des sciences morales, comparait les questions
les plus vitales de la théorie des lettres
médievales. Le concours a été également jugé
par. Et le compte rendu de la séance de

L'Institut, donné par les délégués, n'indique que
mon travail n'est dign d'aucun mention. Je
vous avouera, en toute sincérité d'amitié
franche, que je me sens très-motivé, voire
même quelque peu humilié, de ce résultat
purement négatif pour moi. Il y a néanmoins
un côté, en dépit du secret dont il est
entouré, un point qui m'inquiète et me pousse
au point de vue de mon avenir scientifique et
de la carrière que je puis conserver en ma
travail et mes aptitudes. J'en vis à me
demanda si j'en ferais pas de mieux de
poser simplement la plume et d'arrêter
net tous les travaux que j'avais projeté de
poursuivre dans la vie où je ne suis engagé
vrais-semblablement pas de vingt ans et dont j'ai jusqu'ici
chaque à me laisser déterminer le moins possible.
Ce n'est pas, croyez-le bien, simple mouvement
d'ambition-propre, mais un véritable désir
d'avoir gagné bellement dit. L'ent- mis d'effort
ininterrompu à élaborer un thème où j'avais un
travaux matière à application de mes idées
méthodologiques et que je me trouve avoir
complètement manqué. Mais, en toute conscience
je dois me demander si je n'ai pas fait passer
route et si je suis capable de produire quelque
chose d'utile. Si j'étais simplement devant
un classement inférieur à moi-même, je ne
suggerais rien m'importe ni à mon dévouement.
Le concours, auquel j'ai pris part, ayant
donné lieu à 18 thèses déposées, je
n'aurais certes pas l'ontu-sidence d'être
surpris que d'autres mieux dotés ou mieux
armés que moi, obtiennent les premières places.
Mais, étant donné la faiblesse relative avec

laquelle on discute les mémoires aux concours,
ou dignes d'une vraie récompense, je suis
tout-à-fait déçu de n'avoir pas obtenu ce
modeste "accessit". Il est vrai que j'avais eu
la tentation d'annoncer dans l'avant-propos de
mon travail que j'entreprendrais tel ou tel travail
en vue de l'application d'une certaine
méthode, que j'ai cherché à suivre dans tout
le développement du sujet. Il est vrai aussi
que j'ai pu donner un développement excessif
à certains aspects du sujet, notamment au
point de vue de l'Administration
des postes lors de la correspondance, ce qui
m'avait paru de nature à rajouter et à
actualiser un peu les méthodes proposées.
Mais, en admettant que des juges à idées
arrêtées, fussent-elles quelques-unes
du point de vue de ma vie par eux, il restait
à mon jugement, que j'avais traité le sujet
dans son ensemble avec des méthodes personnelles
et une abondante documentation, sans que
d'ailleurs, mes conceptions méthodologiques
m'aient jamais profondément inspiré de
la jurisprudence et de la doctrine dominantes, de
sorte que je ne puis me reprocher d'apporter
quelque désappointement d'avoir été classé ainsi.
En tout cas, il a la, pour moi, matière à un
jugement de moi-même, que je dois
entreprendre sans faiblesse ni fausse honte.
Et puisque ce concours a été jugé
sur le rapport de M. L. Renard, sciat-
ce top de donner à votre amitié que
de vous parler de chaque à votre de
M. Renard, soit par la communication de
son rapport, soit autrement, les motifs de

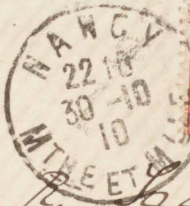
jugement porté sur ma mémoire?
Eh! ça comprend environ 800 pages in-4
fortait comme devises: « Non plus sapere quam
oportet sapere, sed sapere cum subtilitate »
et: « L'homme devrait agir comme s'il pensait
tout et se résigner comme s'il ne pensait rien »
— je ne pense pas, au fait le jugement rendu
qu'il y ait indiscrétion à demander communication
du rapport dont la publication dans le Recueil
de l'Institut a toujours lieu un peu tard. En
tout cas, vous pourriez trouver un moyen diplomatique
d'avoir le sentiment de M. Renoult, sans en
nommer, si possible, bien que au besoin je préférerais
encore. Lera l'incognito et aura l'accident multiple
de ma idée. Ça, sous un quelconque genre et de
se carter pour ma vie, mes résolutions à venir,
nature à infliger sur ses résolutions à venir.

Bien entendu, d'ailleurs j'ai en vue devant
la démarche près de M. Renoult, que si vous le
juges possible et si votre volonté en vous-même
peut s'y soumettre. Mais ces choses-là de ce
dernier côté, je n'advise pas peut-être à
Pissia que j'ai écrit de même au sujet de
mes projets, lui ayant demandé l'avis de quelques
quelques recherches bibliographiques, en vue de
la documentation de ma mémoire.

Mais c'est avec mes entretiens de mes
divulgations et petites choses personnelles.
Comment vos travaux - vos livres - votre
réinstallation à Paris? Devez-vous commencer
bientôt votre cours? Et ne travaillez-vous pas
trop déjà? Comment vont et que fait tout le reste?

J'ai, nous avons repris complètement
la vie normale. De même, votre petit Bernard
en restera encore un peu dans le montage
ou l'essai, mais ça ira. Et on ne
connaît que les courants de l'air, s'il y a lieu.
Les conditions qui plus tard à Lamez, s'il y a lieu.
De la part de parents, devant les résultats
acquis et les mêmes papiers et documents des
premier projet que nous avons accepté avec joie
je n'ai rien à répondre à votre lettre du
24, au sujet de l'affaire de votre ophtalmologie de
situation de fait étant telle que vous l'indiquez
vos résolutions ne pourraient être que
de nature à être cordialement et
R. G. M.

7-3



Monsieur R. La Belle

Professeur à la Faculté de droit
14. rue Saint-Guillaume
Paris (VII^e)

